

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3105

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 2604 de la commission des finances

ARTICLE 68

I. – À la première phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« dans le domaine de l'énergie ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, supprimer les mots :

« et par type de ressources ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de limiter la transparence et l'obligation d'un « reporting climat » concernant les émissions de gaz à effet de serre résultant des projets soutenus par la garantie de l'État à l'export aux seules opérations relevant du domaine de l'énergie.